

**Assemblée générale**

Soixante-dix-septième session

Documents officiels

Distr. générale
20 avril 2023
Français
Original : anglais

Troisième Commission**Compte rendu analytique de la 8^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 4 octobre 2022, à 15 heures

Présidence : M. Blanco Conde (République dominicaine)*Puis* : M^{me} Kaczmarska (Vice-Présidente) (Pologne)**Sommaire**Point 26 de l'ordre du jour : Promotion des femmes (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

22-22755X (F)



Merci de recycler



La séance est ouverte à 15 heures.

Point 26 de l'ordre du jour : Promotion des femmes
(suite) (A/77/38, A/77/136, A/77/229, A/77/292,
A/77/302 et A/77/312)

1. **M. Muhammad Bande** (Nigéria), s'exprimant au nom du Groupe des États d'Afrique, déclare que l'égalité entre les hommes et les femmes est un principe important pour le développement durable, la paix et la sécurité. De nombreux pays d'Afrique ont adopté des lois et d'autres textes législatifs en vue de sanctionner et de punir la violence à l'égard des femmes et des filles ; ces mesures contribueront à éliminer le fléau des violences faites aux femmes sur le continent. L'Acte constitutif de l'Union africaine, la Déclaration solennelle sur l'égalité entre les hommes et les femmes en Afrique et le Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique : progrès accomplis dans la mise en œuvre et appui international servent de base à la promotion de l'égalité pour toutes les femmes et les filles dans leurs pays respectifs.

2. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), les changements climatiques et les conflits dans le monde ont eu des répercussions pour les femmes et les filles, notamment l'aggravation de l'insécurité économique, des violences et de la discrimination. La technologie numérique a également exacerbé la violence à l'égard des femmes dans l'environnement numérique et augmenté le risque de traite des femmes et des filles. Les trafiquants utilisent de plus en plus les plateformes technologiques en vue de recruter, de contrôler et d'exploiter les femmes et les filles, ainsi que de dissimuler des informations sur leurs propres activités et identités.

3. Des pratiques préjudiciables telles que le mariage des enfants et les mutilations génitales féminines empêchent les femmes et les filles d'exercer pleinement leurs droits humains et compromettent leur avenir. Dans la plupart des cas, le mariage d'enfants entraîne des grossesses précoces, ce qui augmente le risque de mortalité maternelle, de blessures et d'invalidité. L'une des conséquences les plus graves des grossesses précoces est la fistule obstétricale. Afin d'éliminer la fistule obstétricale, il faut instaurer des liens de coopération solides maintenus sur plusieurs années, des partenariats publics et privés, l'accès à des soins de santé de qualité, des stratégies de prévention des nouveaux cas et de traitement de tous les cas existants, ainsi qu'un renforcement de l'engagement politique et de la mobilisation financière. Il s'agit d'accroître l'appui fourni aux pays enregistrant les plus forts taux de mortalité et de morbidité maternelles et d'assurer un accès gratuit aux services de traitement de la fistule.

4. Les mutilations génitales féminines, qui touchent des millions de femmes et de filles, constituent une grave menace pour leur santé, notamment sur les plans psychologique, sexuel et procréatif. Elles peuvent accroître leur vulnérabilité au VIH et pourraient avoir des conséquences obstétricales et prénatales néfastes, voire mortelles, pour la mère et le nouveau-né. Il est essentiel d'éliminer cette pratique préjudiciable afin de réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Agenda 2063 : L'Afrique que nous voulons.

5. Lors de l'adoption du Programme 2030, les dirigeants mondiaux sont convenus de protéger l'environnement et d'accélérer le rythme de la lutte contre les épidémies transmissibles et les maladies non transmissibles telles que le paludisme, le VIH/sida et la tuberculose. Le Groupe se félicite des initiatives menées en matière de recherche et d'innovation, et du respect de l'engagement pris par ses partenaires de financer le programme visant à accélérer les mesures d'adaptation en Afrique. La charge de morbidité en Afrique empêche les femmes de participer à des activités qui leur permettraient de renforcer leur autonomie et de s'épanouir. Le respect des normes établies et la sensibilisation à la distribution des médicaments peuvent assurer une couverture sanitaire universelle, l'accès à des soins de santé essentiels de qualité ainsi que l'accès à des médicaments essentiels sûrs, efficaces et abordables.

6. L'élimination des violences faites aux femmes et aux filles doit être une tâche partagée par l'ensemble de la société, y compris les chefs traditionnels et religieux. Elle doit être réalisée dans le cadre de démarches globales et multisectorielles intégrées dans les politiques, plans et budgets nationaux en vue d'atteindre les principaux objectifs de développement.

7. **M^{me} Carlé** (Représentante de l'Union européenne, en qualité d'observatrice), s'exprimant également au nom de l'Albanie, de la République de Moldova et de l'Ukraine, pays candidats, de la Bosnie-Herzégovine, candidat potentiel, ainsi que de la Géorgie, de Monaco, de la Norvège et de Saint-Marin, estime qu'en dépit de progrès concrets accomplis dans certains domaines, il faut faire davantage dans les secteurs public et privé afin de réaliser l'égalité des genres et de briser le plafond de verre. La participation pleine, égale et effective des femmes aux fonctions de responsabilité et à la prise de décisions est indispensable pour réaliser le développement socioéconomique des sociétés.

8. Les stéréotypes de genre, les inégalités structurelles et la violence fondée sur le genre contribuent à l'exclusion des femmes de tous les

domaines de la vie. Afin d'éliminer ces obstacles, les gouvernements, la société civile, les médias, le monde universitaire et le secteur privé doivent renforcer leurs efforts conjoints. L'Union européenne œuvre sans relâche en vue de combattre toutes les formes de discrimination, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de ses frontières ; les hommes et les garçons doivent aussi être mobilisés activement afin de modifier les relations de pouvoir inégales.

9. Réaliser l'égalité des genres passe par la pleine participation des femmes et des filles à la vie et au débat publics afin de tenir dûment compte de leurs perspectives, de leurs connaissances et de leurs compétences dans les politiques et les programmes. L'Union européenne favorisera la participation des femmes et des jeunes dans tous les domaines, notamment en encourageant leur inscription sur les listes des partis politiques pour l'obtention de sièges à pourvoir et le renforcement de leur capacités en tant que candidats.

10. La violence sexuelle et fondée sur le genre constitue une violation majeure des droits humains et un obstacle à la promotion de toutes les femmes et filles. Au sein de l'ONU, l'Union européenne reste déterminée à agir concrètement face à ce problème généralisé par l'entremise du Groupe des Amis pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles. Des militantes, des groupes féministes, des femmes qui œuvrent à la consolidation de la paix et des défenseuses des droits humains, ainsi que leurs familles, sont souvent exposées à des risques d'intimidations, de violences et de harcèlement. Non seulement les actes ou menaces de violence portent atteinte aux personnes qui les subissent, mais ils entravent également la prévention et la résolution des conflits, ainsi que les efforts de consolidation de la paix et le développement à long terme. La sécurité et la sûreté de ces groupes doivent donc être une priorité.

11. L'espace numérique et les outils des réseaux sociaux permettent de nouvelles formes de participation et de militantisme. Des produits et services numériques abordables peuvent éliminer les obstacles à l'accès des filles à une éducation de qualité, et leur accès à la technologie et à l'innovation est essentielle pour trouver des solutions à des problèmes urgents tels que les changements climatiques. Toutefois, les risques liés à l'espace numérique doivent également être pris en compte et traités efficacement.

12. L'Union européenne reste attachée à la santé sexuelle et procréative et aux droits connexes dans le contexte du Programme d'action de Beijing, du Programme d'action de la Conférence internationale sur

la population et le développement et des textes issus de leurs conférences d'examen. Tout individu est en droit de maîtriser pleinement les questions liées à sa sexualité et à sa santé sexuelle et procréative. En outre, il est nécessaire d'assurer un accès universel à des services d'information, d'éducation et de soins de santé de qualité à un coût abordable en matière de santé sexuelle et procréative. Le Forum Génération Égalité a déployé des efforts à cet égard.

13. L'Union européenne est également aux côtés de toutes les femmes et filles touchées par la guerre et les conflits, ainsi que celles qui luttent pour leurs droits en Iran. Les États Membres doivent renforcer la protection des femmes et des filles contre les violences liées aux conflits et combattre l'impunité pour les auteurs de ces actes. Il faut redoubler d'efforts afin de mettre pleinement en œuvre la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

14. **M. Smith** (Bahamas), s'exprimant au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), déclare que les États membres de la CARICOM sont conscients du rôle essentiel que jouent les femmes dans le développement socioéconomique et politique de la région et restent déterminés à donner suite à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing, ainsi qu'aux textes issus de la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI^e siècle ». Les États membres de la CARICOM continuent de progresser dans de nombreux domaines liés à l'égalité des genres et à l'autonomisation des femmes et des filles, notamment en améliorant leurs possibilités d'éducation et de formation, en tenant compte des questions de genre dans l'élaboration des politiques et des programmes nationaux, en favorisant leur autonomisation économique, en s'attaquant aux causes profondes de la violence fondée sur le genre et en renforçant leur participation au débat public et à la prise de décision à tous les niveaux.

15. Une grande partie des personnes les plus pauvres du monde sont des femmes, et la conjonction de différentes crises augmente le nombre de femmes et de filles en situation de vulnérabilité. À la suite de catastrophes telles que la pandémie de COVID-19 et les ouragans et inondations provoqués par les changements climatiques, les femmes et les filles sont souvent touchées de manière disproportionnée, notamment sur le marché du travail et dans l'accès à l'éducation. Il faut éliminer la pauvreté en vue de réduire leur vulnérabilité aux changements climatiques et prendre en compte les questions de genre dans le renforcement de la résilience

climatique ainsi que dans la conception et l'exécution de stratégies de réduction des risques de catastrophe.

16. Les femmes jouent un rôle indispensable en ce qui concerne les actions et solutions climatiques. Dans de nombreux endroits, les femmes sont les premières à plaider pour la protection de l'environnement et à mettre en œuvre des solutions élaborées au niveau local. Il est essentiel d'investir dans des solutions durables dirigées par des femmes et axées sur les femmes, notamment des solutions locales et rurales fondées sur la nature, la gestion des ressources et les activités de production alimentaire. Renforcer la participation des femmes aux actions et solutions climatiques permettra de créer des sociétés plus résilientes.

17. Fournir une éducation de qualité aux femmes et aux filles reste une priorité pour tous les pays de la CARICOM. Au Sommet sur la transformation de l'éducation, les États Membres ont fait part de leurs engagements en matière d'éducation et leurs débats ont porté sur la promotion de l'égalité des genres et de l'autonomisation. Dans les Caraïbes, les filles sont souvent plus nombreuses que les garçons à être scolarisées et à atteindre l'enseignement supérieur, et les réalisations des femmes et des filles sont célébrées à la fois au niveau local et national. Bien que les progrès réalisés sur le marché du travail restent trop lents, les femmes des Caraïbes jouent un rôle indispensable en vue de promouvoir une croissance économique soutenue et inclusive, et d'éliminer la pauvreté.

18. Les conclusions du rapport de la Rapporteuse spéciale sur la violence contre les femmes et les filles, ses causes et ses conséquences (A/77/136) suscitent des préoccupations. Les États membres de la CARICOM ont œuvré sans relâche en vue d'éliminer cette violence et, pour ce faire, ont élargi l'accès à la justice pour les victimes et soutenu les rescapés, encouragé la répartition égale des responsabilités domestiques, engagé les dirigeants communautaires à s'attaquer aux normes sociales discriminatoires et aux stéréotypes de genre et renforcé les législations nationales visant prévenir et à punir ces crimes. Il est crucial d'associer les hommes et les garçons à ces efforts. Les États membres de la CARICOM continueront également à solliciter le soutien de leurs partenaires de développement afin de renforcer et d'améliorer leur capacité à recueillir des données et des informations crédibles qui pourront ensuite servir à mieux comprendre et à traiter les causes sous-jacentes de la violence fondée sur le genre.

19. **M. Chindawongse** (Thaïlande), s'exprimant au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), explique que l'égalité des genres et

l'autonomisation des femmes et des filles sont depuis longtemps des priorités pour l'Association et font partie intégrante des Grandes orientations de la Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025. L'Association a mis en place des cadres et des instruments régionaux, notamment le Comité pour la promotion de la femme, afin de promouvoir la participation active et l'intégration des femmes et des filles dans la région. Ces instruments servent de principes directeurs pour que les femmes et les filles puissent contribuer à faire évoluer les travaux menés par l'ASEAN au titre des trois piliers.

20. L'ASEAN a organisé le premier sommet des femmes dirigeantes en 2020 et souligné le rôle central joué par les femmes dans le développement économique régional dans sa publication intitulée ASEAN Gender Outlook parue en 2021. Dans cette publication qu'ils ont élaborée conjointement, le Comité pour la promotion de la femme, le secrétariat de l'ASEAN et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) appellent à investir davantage dans les données afin de suivre et de soutenir en priorité les progrès accomplis en matière d'égalité des genres. Il convient également de saluer la contribution constante du réseau des femmes entrepreneurs de l'ASEAN au renforcement des capacités et des compétences des femmes de l'Association dans le domaine de l'entrepreneuriat.

21. L'ASEAN est consciente du rôle essentiel que jouent les femmes et les filles en vue de faire face à la COVID-19 et de reconstruire en mieux au moyen d'interventions rapides et ciblées visant à atténuer les effets de la pandémie. La Commission de l'ASEAN pour la protection et la promotion des droits des femmes et des enfants a joué un rôle fondamental afin de veiller à ce que les politiques liées au relèvement de la COVID-19, notamment le Cadre global de relèvement et les plans d'action pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, assurent en priorité le bien-être des femmes et des filles en temps de crise.

22. L'ASEAN collabore étroitement avec d'autres entités afin d'accélérer la réalisation de ces objectifs. Le Comité et la Commission ont lancé, en collaboration avec diverses parties prenantes, un cadre stratégique d'appui aux efforts visant à définir l'orientation stratégique des travaux de l'ASEAN en faveur de l'autonomisation des femmes. L'Association s'est également employée à promouvoir et à renforcer la participation des femmes et leur rôle de premier plan dans la paix et la sécurité dans la région, notamment en lançant une étude régionale sur les femmes et la paix et la sécurité en 2021 et en organisant des réunions consacrées à ce sujet.

23. **M^{me} Cedano** (République dominicaine), s'exprimant au nom des États membres du Système d'intégration de l'Amérique centrale, déclare que l'égalité et l'équité entre les genres restent un défi constant pour les pays en développement. Les États sont déterminés à mettre en œuvre efficacement la Déclaration et le Programme d'action de Beijing ainsi que les documents finaux des conférences d'examen, mais aussi à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles afin de réaliser pleinement leurs droits fondamentaux et d'atteindre les objectifs de développement durable. À cet égard, l'adoption de la résolution 76/269 de l'Assemblée générale sur la Journée internationale des femmes dans la diplomatie est également saluée.

24. Au cours des deux dernières décennies, les pays de la région ont continué d'élaborer des réglementations et des instruments favorisant l'égalité, l'autonomisation et l'inclusion des femmes. Guidés par des réglementations et des traités internationaux et régionaux, des progrès ont été accomplis au cours de la dernière décennie en vue de réformer et d'élaborer des codes pénaux, des politiques nationales et des plans d'égalité à long terme, ainsi que de renforcer le rôle de premier plan des femmes dans les dispositifs nationaux. Les États représentés par l'oratrice ont élaboré une politique régionale en matière d'équité et d'égalité des genres, ce qui a donné un élan supplémentaire à la mise en œuvre des cadres nationaux grâce à une position commune sur le renforcement des travaux visant à faire progresser l'égalité des genres et à consolider la coopération intergouvernementale et intersectorielle.

25. Il est important de coopérer au niveau national, régional et international afin de mettre un terme à toutes les formes de violence et d'inégalités à l'égard des femmes et des filles. Le droit à une vie sans violence devrait figurer dans les politiques, programmes et actions visant à prévenir, détecter, traiter et éliminer la violence à l'égard des femmes, ainsi que dans les initiatives nationales et régionales menées en vue de combattre toutes les manifestations de la violence à l'égard des femmes, l'accent étant mis sur la lutte contre l'impunité, l'accès effectif à la justice et une protection efficace des femmes à tous les niveaux.

26. L'un des problèmes les plus importants à combattre est l'augmentation des grossesses chez les adolescentes, qui entraîne le report ou l'interruption de l'éducation des filles, le transfert intergénérationnel de modèles d'inégalité et la hausse des taux de mortalité et de morbidité maternelle. Les États représentés par l'oratrice ont fait des progrès considérables en matière d'accès à l'éducation et de couverture éducative, ce qui s'est traduit par l'augmentation de la scolarisation des

filles. Il est également essentiel de faciliter l'accès des femmes aux programmes de formation professionnelle dans les domaines de la science et de la technologie.

27. Afin d'atteindre un équilibre de 50 % de femmes aux postes de direction à tous les niveaux de décision, il faut respecter les normes et engagements internationaux et, ce faisant, créer des environnements et des systèmes institutionnels plus favorables, réduire la violence à l'égard des femmes dans la vie politique et faire davantage entendre la voix des femmes. L'écart salarial persistant et la ségrégation professionnelle des femmes montrent qu'il importe de garantir des dispositifs de formation et de qualification inclusifs afin de faciliter l'égalité salariale.

28. Les États représentés par l'oratrice attachent une importance particulière à la prise en compte des questions de genre dans la gestion et la prévention globale des risques de catastrophes et dans les interventions d'urgence. Ils souhaitent également souligner le rôle joué par les populations autochtones en tant que protecteurs et garants des valeurs culturelles. Il faut augmenter le financement de toutes les sources de développement afin qu'aucune femme ou fille ne soit laissée de côté.

29. **M^{me} Wagner** (Suisse) estime que les violations des droits des femmes et des filles dans le monde sont très préoccupantes. La Suisse condamne fermement les restrictions de leurs droits et libertés en Afghanistan, qui constituent de graves violations des droits humains concernant l'accès à l'éducation, la liberté de circulation ainsi que la participation à la vie publique et politique.

30. Parmi les mesures prises par le Gouvernement suisse en vue de renforcer l'égalité des genres dans le pays figure l'adoption, en 2021, d'une stratégie nationale de promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes, qui comprend des mesures visant à accroître la participation économique et politique des femmes et à lutter contre toutes les formes de violence et de discrimination. Le Gouvernement s'efforce également de promouvoir l'égalité au travail, y compris au niveau décisionnel, et d'améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie privée. Des progrès ont été accomplis en vue d'accroître la participation des femmes aux institutions politiques, puisqu'elles représentent 42 % de la chambre basse du parlement, mais elles sont encore sous-représentées à la chambre haute et dans les exécutifs cantonaux et municipaux. La lutte contre la violence fondée sur le genre est devenue une priorité de la politique nationale et un engagement de la politique étrangère. Le Gouvernement suisse a récemment adopté un plan d'action national visant à

prévenir et combattre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, axé sur la sensibilisation du public et la formation des professionnels et des bénévoles.

31. La Suisse participe activement à la protection des femmes journalistes et des défenseuses des droits humains et reste préoccupée par le harcèlement et les attaques en ligne auxquels elles sont régulièrement confrontées. Elle soutient donc un projet mené par l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe qui vise à renforcer la sécurité de ces femmes et collabore avec la Commission interaméricaine des droits de l'homme en vue de faire progresser les normes et les garanties de protection des femmes journalistes.

32. En tant que membre élu du Conseil de sécurité, la Suisse reste déterminée à mettre en œuvre le programme pour les femmes et la paix et la sécurité, car les femmes jouent un rôle essentiel dans la prévention des conflits, les processus de paix et les efforts de reconstruction. Dans cet esprit, elle présidera, conjointement avec l'Afrique du Sud, le Réseau des points focaux Femmes, paix et sécurité.

33. **M. Biryukov** (Fédération de Russie) déclare qu'en tant que principale enceinte intergouvernementale chargée de mener une concertation constructive sur l'ensemble des questions liées aux femmes, la Commission de la condition de la femme a un rôle clé à jouer en vue d'améliorer le statut des femmes et de réaliser l'égalité des genres. Les initiatives visant à réformer la Commission qui sont proposées sur la base du rapport du Secrétaire général intitulé « Notre Programme commun » (A/75/982) sont préoccupantes car elles peuvent perturber les efforts déployés en vue de réaliser les objectifs et les buts fixés.

34. L'efficacité des efforts communs dépendra de la cohérence entre la direction politique générale de la Commission et les stratégies opérationnelles approuvées par le Conseil d'administration d'ONU-Femmes. L'Entité ne devrait pas outrepasser son autorité en cherchant à fournir un contenu aux décisions des organes intergouvernementaux du système des Nations Unies sur les questions relatives aux femmes ; elle devrait plutôt s'attacher à soutenir leurs travaux. ONU-Femmes devrait appliquer strictement la décision prise en 2021 par le Conseil d'administration selon laquelle le plan stratégique 2022-2025, qui n'a pas reçu l'approbation intergouvernementale, doit être mis en œuvre en pleine conformité avec le mandat existant de l'Entité, compte tenu des réalités nationales, de la législation locale, du contexte culturel et du niveau de développement des États hôtes. Elle devrait également appliquer strictement la politique commune élaborée

par la Commission et s'abstenir de soutenir des initiatives douteuses, telles que le Forum Génération Égalité qui est opaque, notamment de promouvoir ses documents prétendument fondés sur le consensus. Il est inacceptable de forcer des États à mettre en œuvre des mesures qui ne sont pas conformes à leurs obligations internationales et nationales.

35. La Fédération de Russie reste déterminée à respecter fermement ses engagements internationaux en faveur de la promotion des femmes. Son neuvième rapport périodique relatif à l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/C/RUS/9) a été examiné par le Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes en novembre 2021. Dans le cadre de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour les femmes 2017-2022, des mesures ont été prises en vue de soutenir les mères pendant et après la grossesse, d'accroître l'insertion professionnelle des femmes et de les encourager à exercer des fonctions de direction, de promouvoir l'entrepreneuriat des femmes ainsi que d'améliorer l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée. Une nouvelle stratégie pour la période allant jusqu'à 2030 est en cours d'élaboration. Tous les trois ans, la Fédération de Russie accueille le Forum féminin eurasiatique, l'une des plateformes les plus populaires et efficaces qui permet aux femmes du monde entier de dialoguer dans le but de trouver des solutions nouvelles aux problèmes mondiaux.

36. **M. Orina** (Kenya) fait observer que l'autonomisation des femmes et des filles est au cœur des valeurs nationales du Kenya, telles qu'elles sont consacrées dans sa Constitution et dans le plan de développement à long terme du pays : Kenya Vision 2030. Le Gouvernement kenyan est fermement convaincu que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles sont essentiels en vue de réaliser les objectifs de développement durable, maintenir la paix et la sécurité et éliminer la pauvreté.

37. Lors des élections générales de 2022 au Kenya, les femmes de tous âges ont été soutenues en tant qu'électrices et candidates, le nombre de femmes élues a augmenté et la représentation des femmes a été garantie aux niveaux législatif et exécutif.

38. Le Gouvernement kenyan demande que des mesures multisectorielles et intergouvernementales soient prises en vue de combattre la violence sexuelle et fondée sur le genre. Au niveau national, le Kenya a amélioré l'accès à l'éducation, à l'information sur la santé et aux services de protection de l'enfance en adoptant des lois, des politiques et des programmes. Au

niveau régional, il s'est associé à la République-Unie de Tanzanie, à l'Ouganda, à la Somalie et à l'Éthiopie en vue de lancer un programme visant à mettre fin à la dimension transfrontalière des mutilations génitales féminines. La société civile et les organisations locales telles que Mission With a Vision ont également contribué à éliminer cette pratique dans le pays.

39. Le Kenya a mis en place des fonds destinés à apporter un soutien financier et un appui au renforcement des capacités en faveur des femmes, des sociétés coopératives dirigées par des femmes ainsi que des microentreprises et petites et moyennes entreprises. Les femmes sont surreprésentées dans les secteurs agricole et informel. Le Kenya est déterminé à faire de ces secteurs des moteurs de l'industrialisation et de la croissance, tout en veillant à ce que les femmes soient protégées par le droit du travail, les prestations sociales, la couverture sanitaire ainsi que l'accès aux congés de maternité et aux soins.

40. L'analyse des données est essentielle pour mesurer et suivre les progrès réalisés en matière d'égalité des genres. Avec l'aide d'ONU-Femmes, le Kenya a mis au point l'indice d'autonomisation des femmes afin de suivre les progrès et de concevoir des lois, des politiques et des programmes fondés sur des données probantes afin de combler les disparités entre les genres. Il continue d'assurer une ligne nationale directe gratuite dans le cadre de sa stratégie intégrée de lutte contre les violences sexuelles et fondées sur le genre.

41. La pandémie de COVID-19 ayant soulevé de nouveaux défis en matière d'égalité des genres, le Kenya recommande de respecter pleinement les obligations et engagements pertinents, d'éliminer tous les obstacles structurels sociaux, politiques, culturels et économiques, d'accroître le soutien financier et de renforcer les capacités en vue de favoriser la participation économique des femmes, de fournir une protection sur les marchés du travail formel et informel et d'élaborer des plans d'intervention et de relèvement en cas de pandémie et d'autres situations d'urgence qui favorisent le développement durable.

42. **M. Oehri** (Liechtenstein) estime qu'il est plus important que jamais de réengager et de renforcer les efforts en faveur de l'égalité des genres, qui est à la fois un droit humain fondamental et un pilier nécessaire pour un avenir pacifique, prospère et durable. La pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les conflits armés ont aggravé les inégalités de genres au niveau mondial et ralenti ou annulé les progrès accomplis dans la réalisation de nombreux objectifs.

43. L'égalité des genres reste un facteur crucial, mais souvent sous-estimé, dans le rétablissement et le

maintien de la paix et de la sécurité internationales. Afin de mener à bien le Programme 2030, le Liechtenstein soutient la participation pleine, égale et effective des femmes, en tant qu'agents du changement, dans tous les organes de prise de décision. Les États doivent intensifier leurs efforts en vue de protéger les droits des femmes à participer sur un pied d'égalité à toutes les phases de la transition politique et de garantir leur droit de s'exprimer et de se réunir librement. Le Gouvernement liechtensteinois soutient la participation des femmes à la prévention des conflits et aux processus de paix et de reconstruction. Le Liechtenstein a nommé sa première femme ambassadrice en 1990 et, en 2022, les femmes représentent plus de la moitié du corps diplomatique du Liechtenstein.

44. Plus de la moitié du nombre total de personnes touchées par l'esclavage moderne sont des femmes et des filles, qui sont exposées à un risque accru de mariage forcé, d'exploitation sexuelle, de travail forcé et de servitude domestique. La lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains demeure une priorité nationale absolue. Le Liechtenstein a lancé l'Initiative FAST pour la mobilisation du secteur de la finance contre l'esclavage et la traite, qui place les institutions financières au centre de la lutte contre ces crimes horribles. Compte tenu du flux massif de réfugiés ukrainiens, plusieurs activités récentes entreprises dans le cadre de l'Initiative, notamment une collaboration avec les services de renseignement financier d'Europe de l'Est visant à promouvoir les mesures européennes d'inclusion financière et une initiative conjointe d'inclusion financière avec les trois plus grandes banques du Liechtenstein qui consiste à fournir des comptes bancaires sans frais aux réfugiés ukrainiens. Le Liechtenstein invite tous les États intéressés à se joindre à la mise en œuvre de l'Initiative.

45. **M^{me} Romulus Ortega** (Mexique), s'exprimant en tant que déléguée de la jeunesse, déclare que le Mexique réaffirme ses engagements en matière de défense des droits de toutes les femmes et filles. L'inclusion de trois jeunes déléguées issues de groupes traditionnellement marginalisés reflète la politique étrangère féministe de son gouvernement, qui est centrée sur les voix et les besoins des jeunes directement confrontés à des formes multiples et croisées de discrimination et de violence. Organisé par ONU-Femmes et coprésidé par la France et le Mexique, le Forum Génération Égalité 2021 a recueilli plus de 2 500 engagements et démontré une fois de plus la détermination de son pays à réaliser les objectifs d'égalité.

46. Les énormes défis auxquels les femmes font face ont été exacerbés par des crises interdépendantes telles que les changements climatiques, les guerres, les

pandémies, l'insécurité et la pénurie alimentaire. Le Mexique estime que le multilatéralisme peut favoriser la protection sociale et un monde durable. À cette fin, il faut fournir à toutes les femmes les outils nécessaires à leur autonomie physique, économique et décisionnelle et prendre en compte que les femmes en situation de vulnérabilité sont touchées de manière disproportionnée par l'inégalité. Refuser aux femmes et aux filles le droit de prendre des décisions concernant leur sexualité et leur corps revient à les empêcher de devenir des agents du changement dans leurs collectivités.

47. L'oratrice souhaite savoir comment la communauté internationale entend tenir ses engagements au moment où l'on observe un ralentissement ou un recul des progrès réalisés en matière de droits humains des femmes et des filles dans toute leur diversité. Les femmes et les filles attendent de l'Assemblée générale qu'elle adopte les normes les plus élevées en matière de droits humains. Il n'y a pas d'avenir possible sans les femmes, les adolescentes et les filles, et leurs droits ne sont pas négociables.

48. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) déclare que l'Afrique du Sud réaffirme son engagement indéfectible en faveur de la promotion, de la protection et de la réalisation des droits des femmes, des enfants et des personnes handicapées. Le Gouvernement sud-africain demande aux dirigeants politiques à tous les niveaux de s'attaquer aux défis uniques que les femmes rencontrent au quotidien, ainsi qu'à la discrimination disproportionnée dont elles sont victimes lorsqu'elles font face à des défis mondiaux tels que la pauvreté, les changements climatiques et les pandémies. Ces difficultés sont venues s'ajouter à des problèmes persistants tels que la violence fondée sur le genre, les infractions commises avec contact, la violence sexuelle et l'intimidation.

49. Toutes les filles doivent recevoir une éducation et toutes les femmes doivent avoir la possibilité de travailler, d'étudier, d'avoir une entreprise et de maîtriser leur vie et leur corps. Il est donc nécessaire de mettre fin à la violence perpétrée à l'encontre des femmes et des filles, qui sont souvent les membres les plus vulnérables de la société. L'Afrique du Sud a récemment promulgué trois nouveaux textes législatifs visant à renforcer la lutte du pays contre le fléau de la violence sexuelle et fondée sur le genre.

50. L'augmentation des cas présumés et déclarés de violence numérique à l'égard des femmes et des filles, qu'elle soit liée à la criminalité transnationale, à la traite des êtres humains, à la discrimination ou aux atteintes en ligne, exige une attention et une coopération internationales. L'Afrique du Sud encourage une

approche globale et collective en vue de relever ce nouveau défi au stade initial, ce qui suppose de renforcer l'échange d'informations et la collaboration entre les États Membres, le secteur privé et la société civile. Le Gouvernement sud-africain demande que les entités et les organismes compétents des Nations Unies continuent à bénéficier du soutien et des ressources dont ils ont besoin.

51. **M^{me} Teo** (Singapour) fait savoir que Singapour reste fermement engagé à garantir l'égalité des droits et des chances pour les femmes. Le Gouvernement singapourien n'a pas ménagé ses efforts pour garantir l'égalité de tous devant la loi. Les droits des femmes sont protégés par la Constitution singapourienne et par une législation très complète, notamment la Charte des femmes.

52. Singapour estime que les graines de l'égalité des genres et de l'autonomisation des femmes doivent être semées dès le plus jeune âge. Tous les enfants de Singapour ont accès, sur un pied d'égalité, à un niveau d'éducation élevé, et le Gouvernement singapourien soutient fermement l'éducation des filles, en particulier dans les domaines des sciences, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques. Les jeunes femmes représentent 90 % des étudiants de niveau post-secondaire ou supérieur. Les Singapouriennes ont fait de grandes percées dans des professions dominées par les hommes, telles que la médecine, la recherche scientifique et l'entrepreneuriat numérique. Lors des élections générales de 2020, la part des députées a augmenté, avoisinant les 30 %, et la première présidente a pris ses fonctions en 2017. Singapour se classe également douzième sur 191 pays en ce qui concerne l'indice d'inégalité de genre, selon le Rapport sur le développement humain publié par l'ONU en 2021.

53. Si les femmes ont vu leur situation s'améliorer considérablement à Singapour, elles continuent de lutter contre les stéréotypes sur le lieu de travail et d'assumer une part disproportionnée des responsabilités domestiques. À cette fin, il faut prendre des mesures plus importantes en vue de faciliter l'inclusion économique des femmes. Le Gouvernement singapourien, qui renforcera à l'avenir les pratiques équitables en matière d'emploi au moyen d'une nouvelle législation, a mis en place des mesures d'incitation afin d'encourager les employeurs à proposer des modalités de travail aménagées. Il a accordé d'importantes subventions pour la garde d'enfants et augmenté le nombre de crèches et de garderies de 50 % au cours des six dernières années. Il est également déterminé à mettre à disposition des services de soins fournis par les aidants des personnes âgées plus abordables et plus complets et à mettre en

place des réseaux locaux de soutien des aidants par les pairs.

54. **M. Wang Zixu** (Chine) constate que des défis tels que la pandémie de COVID-19, les conflits violents et les changements climatiques entravent la mise en œuvre du Programme 2030 et constituent des obstacles importants à l'égalité des genres et au développement des femmes à l'échelle mondiale. La communauté internationale doit d'urgence renforcer la coopération et accélérer la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing.

55. Afin d'aider les femmes à surmonter les conséquences de la pandémie de COVID-19, la communauté internationale devrait améliorer les politiques, renforcer les services sociaux et protéger en priorité les femmes et les filles dans les plans de santé publique et de relèvement. Le relèvement après la pandémie devrait fournir aux femmes de nouvelles possibilités de participer à la vie politique et accroître leur rôle dans la gestion des affaires nationales, économiques, culturelles et sociales. Il faut promouvoir le renforcement simultané des carrières des femmes, de l'économie et de la société. Il convient de tenir compte des questions de genre dans la lutte contre les changements climatiques, afin que les femmes puissent participer, apporter un soutien et contribuer de manière effective au processus.

56. Les pays devraient s'efforcer de créer une culture inclusive, d'éliminer la discrimination et les préjugés à l'égard des femmes, d'améliorer les politiques et la législation, de renforcer la surveillance ainsi que de réprimer sévèrement la traite des êtres humains, la violence sexuelle et d'autres violations des droits des femmes. Des mesures efficaces aux nouveaux défis tels que la violence sexuelle en ligne devraient également être mises en œuvre.

57. La Chine attache une grande importance à la coopération et aux échanges internationaux menés en faveur des femmes et soutient l'ONU en accordant la priorité aux questions relatives aux femmes, en augmentant les investissements destinés à lutter contre les violences, la discrimination et la pauvreté et en relevant de nouveaux défis tels que la fracture numérique entre les genres. La promotion de l'égalité des genres est une politique nationale fondamentale. Le Gouvernement chinois a mis en place un système juridique complet visant à protéger les droits des femmes, et l'Organisation mondiale de la Santé a classé la Chine parmi les dix pays les plus performants en matière de santé des femmes et des enfants. En outre, le Gouvernement chinois a considérablement résorbé l'écart entre les genres dans l'enseignement obligatoire,

et la participation des femmes chinoises à la prise de décision et à la gestion a été renforcée.

58. À la réunion de haut niveau organisée en 2020 en vue de célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes, le Gouvernement chinois s'est engagé à verser 10 millions de dollars supplémentaires à ONU-Femmes. La Chine continuera également à financer le prix pour l'éducation des filles et des femmes décerné par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture.

59. **M^{me} Kalkku** (Finlande) déclare que la Finlande soutient fermement un système multilatéral fort et inclusif. Adopter une vision globale et progressiste des droits humains est le meilleur moyen de construire des sociétés prospères et résilientes, et l'égalité des genres en est un élément clé.

60. La Finlande a facilité les négociations sur le projet de résolution soumis à l'examen de la Troisième Commission à sa présente session concernant les exécutions extrajudiciaires, sommaires ou arbitraires, qui touchent aux droits à la vie, à la liberté et à la sécurité de la personne. Les femmes et les filles restent très exposées. La numérisation a augmenté l'ampleur et la gravité des violences sexuelles et fondées sur le genre, et certaines femmes, notamment les membres de groupes traditionnellement marginalisés, ont été prises pour cible. Toutefois, lorsqu'elles sont conçues et utilisées de manière responsable, les technologies et les innovations peuvent favoriser la participation effective à la société et à la prise de décision ainsi que l'accès à l'information, à l'éducation et aux services de santé.

61. Il faut adopter des mesures concrètes et établir des partenariats multipartites afin de tirer pleinement parti de la technologie et de l'innovation au service de l'égalité des genres. La communauté internationale doit intensifier les efforts de prévention, tenir compte des questions de genre et concevoir des outils afin de mieux détecter, prévenir et combattre la violence en ligne. Il convient de moderniser les pratiques de détection et de répression et d'examiner la législation de sorte que les plateformes numériques puissent servir les intérêts des jeunes femmes et des filles.

62. La Finlande œuvrera à la réalisation de ces objectifs. Si l'on veut créer des sociétés inclusives, les femmes et les filles doivent pouvoir exercer pleinement tous les droits humains. L'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie, l'aggravation de la situation en Afghanistan et les faits récemment survenus en République islamique d'Iran montrent une fois de plus qu'il est crucial de protéger les droits humains de tous les membres de la société, en particulier des femmes et des filles.

63. **M^{me} Sánchez García** (Colombie) déclare que la Colombie sait combien il importe de réaliser l'égalité des genres et l'autonomisation globale des femmes et des filles, et de favoriser notamment la participation et la représentation politiques, l'éducation, l'économie des services à la personne, la prévention et l'élimination de la violence fondée sur le genre ainsi qu'une approche différenciée en fonction du genre dans les processus de concertation politique et judiciaire.

64. En Colombie, les femmes rurales, autochtones et afrodescendantes jouent un rôle essentiel en vue de combattre l'insécurité alimentaire et la pauvreté ainsi que de transformer les campagnes et le monde rural. La Colombie s'efforce donc de renforcer l'exercice des droits en matière de santé sexuelle et procréative, en mettant l'accent sur les systèmes d'éducation et de santé.

65. La Colombie a commencé à élaborer une politique étrangère qui vise à transformer les aspects relatifs au genre et qui s'attaque aux causes profondes de l'inégalité de genre dans le pays. Cette politique sera participative, intersectionnelle et pacifiste, et tiendra compte des questions de genre dans toutes les politiques publiques nationales. Le Gouvernement colombien entend également créer un Ministère de l'égalité chargé d'élaborer toutes les politiques d'autonomisation globale des femmes et des membres de différents genres et orientations sexuelles, générations, groupes ethniques et régions, de diriger le système national de soins et d'établir un revenu minimum de base supérieur au seuil de pauvreté pour les ménages tenus par des femmes.

66. Enfin, le Gouvernement colombien commencera à élaborer un plan d'action national visant à mettre en œuvre la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité et le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Des consultations inclusives seront menées afin d'obtenir des contributions à l'échelle nationale et au niveau de la société civile.

67. **M. Croker** (Royaume-Uni) fait savoir que son gouvernement est déterminé à placer les femmes et les filles au centre de sa politique étrangère et de sa politique de développement, et agit en priorité dans les domaines de l'éducation des filles, de l'autonomisation des femmes et des filles ainsi que de l'élimination de la violence fondée sur le genre. Il est essentiel de réaliser l'égalité des genres afin de bâtir des démocraties et d'accélérer les progrès en matière de protection des libertés, maximiser la prospérité et le commerce ainsi que renforcer la sécurité et la résilience mondiales. Les connaissances et le rôle moteur des femmes permettent de renforcer le processus décisionnel et de mettre en

place des politiques plus efficaces, plus durables et plus équitables.

68. On constate une augmentation de la scolarisation des filles, une diminution des mariages précoces, une hausse du nombre de femmes exerçant de hautes fonctions politiques et occupant des postes de direction dans le secteur privé, ainsi que des réformes juridiques encourageantes dans de nombreux pays. Toutefois, les progrès en matière d'égalité des genres sont au point mort. Les femmes et les filles sont touchées de manière disproportionnée par des crises telles que la pandémie de COVID-19, les conflits et les changements climatiques. Pendant la pandémie, par exemple, les femmes ont assumé la charge des soins non rémunérés et ont été les plus durement touchées sur le plan économique. On observe une recrudescence mondiale de la violence fondée sur le genre, une réduction de l'accès aux droits en matière de santé sexuelle et procréative et une augmentation du nombre de mariages d'enfants et de grossesses d'adolescentes. On estime que 20 millions de filles ne retourneront jamais à l'école à cause de la pandémie.

69. Les femmes et les filles se sont également retrouvées en première ligne dans de multiples conflits, notamment l'invasion illégale de l'Ukraine par la Russie. La montée de l'autoritarisme affaiblit les valeurs démocratiques, les droits humains et l'efficacité des institutions. Les tentatives systématiques de faire reculer les droits des femmes et des filles ont pris de l'ampleur au niveau international et local. En Afghanistan, 20 années de progrès en matière de droits des femmes ont été réduits à néant et, en Iran, la mort de Mahsa Amini vient rappeler la répression que les femmes subissent.

70. Le Gouvernement du Royaume-Uni est déterminé à protéger et à promouvoir les droits des femmes et des filles. Il convient de respecter leur autonomie corporelle et, ce faisant, de soutenir leurs droits en matière de santé sexuelle et procréative, prévenir toutes les formes de violence fondée sur le genre et éliminer les pratiques préjudiciables, telles que les mutilations génitales féminines, les mariages d'enfants, les mariages précoces et les mariages forcés. La communauté internationale doit agir simultanément dans plusieurs secteurs et disciplines et s'attaquer aux nombreux désavantages auxquels les femmes et les filles font face.

71. **M. Gertze** (Namibie) considère que perpétuer la féminisation de la pauvreté, soumettre les femmes et les filles à la violence et les priver d'éducation et de soins de santé, exclure les femmes de la prise de décision, des structures économiques et du processus de production et refuser aux femmes la propriété de la terre sont des

violations des droits humains qu'il convient de combattre.

72. Les changements climatiques et la dégradation de l'environnement touchent de manière disproportionnée les femmes et les filles. Afin de lutter contre les effets néfastes des changements climatiques, le Gouvernement namibien et d'autres parties prenantes ont mis en œuvre des pratiques agricoles résilientes face aux changements climatiques qui peuvent s'adapter à l'évolution du climat.

73. La discrimination et la violence à l'égard des femmes et des filles se poursuivent dans toutes les régions du monde, y compris dans les écoles. La pandémie de COVID-19 et les fermetures d'écoles qu'elle a provoquées ont également eu un impact dévastateur sur l'éducation des filles dans le monde entier. La Namibie fait face à d'autres défis comme le manque d'infrastructures accessibles et de technologies numériques, des niveaux élevés de pauvreté infantile et un taux élevé de grossesses précoces. Afin de lutter contre la violence sexuelle et fondée sur le genre, il faut créer un nouveau discours inclusif qui stigmatise la violence fondée sur le genre et mobilise efficacement les populations.

74. La Namibie a mis en place des politiques et des programmes visant à améliorer l'accès à l'éducation des mères adolescentes et à soutenir leur accès à des services, à traiter les questions de santé et de sécurité en milieu scolaire et à former des enseignants en autonomie fonctionnelle afin de renforcer les programmes qui traitent de la violence sexuelle et fondée sur le genre, de la santé mentale et de l'aide psychosociale. Il est important de fournir un soutien psychosocial adapté au contexte afin d'établir un lien entre la santé mentale et le développement social. Afin que l'égalité des genres devienne une réalité, il faut assurer une éducation de qualité, à laquelle les femmes et les filles doivent pouvoir accéder et participer pleinement sur un pied d'égalité. Cela répond également à un impératif économique et constitue une composante essentielle à leur participation effective au développement social, économique et politique.

75. **M. Lagdameo** (Philippines) dit que la Constitution des Philippines fait de la reconnaissance du rôle des femmes dans la construction de la nation et de l'égalité fondamentale des femmes et des hommes devant la loi une politique de l'État. Diverses lois et cadres visent à assurer l'égalité des chances entre les femmes et les hommes, à garantir la santé procréative, maternelle et juvénile, à promouvoir une planification familiale responsable, à accorder des congés maternels supplémentaires aux mères qui travaillent, à fournir du

matériel d'information aux femmes enceintes et à sanctionner le harcèlement sexuel. Récemment, le Gouvernement philippin a adopté des lois qui renforcent la protection contre le viol ainsi que l'exploitation et les atteintes sexuelles, et interdisent la pratique du mariage des enfants.

76. La création de la Région autonome bangsamoro en Mindanao musulman, qui est le fruit d'un processus de paix mené par les femmes, résulte d'un dialogue inclusif impliquant toutes les parties prenantes. L'une des premières lois adoptées par le Congrès philippin a porté création de la Commission des femmes du Bangsamoro, réaffirmant ainsi l'engagement des autorités régionales en faveur de l'autonomisation des femmes.

77. Les Philippines maintiennent leur niveau élevé selon l'Indice mondial des disparités entre hommes et femmes et continuent de figurer parmi les pays de première catégorie dans le rapport sur la traite des êtres humains publié par le Département d'État des États-Unis d'Amérique. Toutefois, les femmes et les filles philippines en situation de pauvreté ou victimes de catastrophes naturelles continuent de faire l'objet de la traite et de travail forcé. La lutte contre la traite, qui est une priorité absolue, est menée à l'échelle de la société.

78. **M. Sharma** (Inde) déclare que l'autonomisation politique, sociale et économique des femmes est un objectif stratégique majeur de son gouvernement. Des femmes ont exercé des fonctions au niveau national, en tant que chef d'État, chef de gouvernement, ministre de la défense, ministre des finances et ministre des affaires étrangères, et apporté des contributions majeures au niveau international. L'Inde est passée du développement axé sur les femmes au développement mené par les femmes. Sa constitution réserve un tiers des sièges aux femmes et, en 2022, plus de 1,3 million de représentantes élues ont participé à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques au niveau local. De nombreuses Indiennes étudient les sciences, la technologie, l'ingénierie, les mathématiques et la médecine.

79. Les perspectives économiques des femmes sont indissociables d'autres facteurs socioéconomiques, notamment l'accès à une éducation de qualité. L'Inde a mis en œuvre de nombreuses initiatives centrées sur les citoyens visant à favoriser les pratiques de bonne gouvernance au niveau local grâce aux technologies numériques afin de fournir aux femmes un meilleur accès au financement, au crédit, à la technologie et à l'emploi. Le Gouvernement indien a ouvert des comptes bancaires à plus de 460 millions de personnes, dont plus de 250 millions de femmes. Pendant la pandémie de COVID-19, cette initiative a permis de verser des

prestations directes à près de 200 millions de femmes. L'Inde a également accordé des prêts sans garantie afin d'encourager l'entrepreneuriat et l'emploi indépendant ; environ 70 % des bénéficiaires sont des entreprises détenues et gérées par des femmes.

80. Le droit pénal indien prévoit des sanctions lourdes pour toutes les formes de violence, le harcèlement sexuel, le harcèlement obsessionnel et la cybercriminalité à l'encontre des femmes, et la protection juridique des femmes contre le mariage des enfants, la violence domestique et le harcèlement sexuel sur le lieu de travail est garantie. Afin de réaliser l'égalité des genres, le pays a notamment mis en place des centres polyvalents qui facilitent l'accès à des services intégrés, tels que le soutien psychologique et l'hébergement temporaire pour les femmes victimes de violences ; un ensemble de mesures multisectorielles visant à lutter contre les stéréotypes de genre et à aider les filles à exercer leur droit à l'éducation ; le plus grand programme de logements abordables au monde.

81. **M^{me} Banaken Elel** (Cameroun) estime que l'adoption de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la création d'ONU-Femmes et des procédures spéciales pertinentes, ainsi que les débats intensifs qui se tiennent chaque année au sein de la Commission de la condition de la femme ont attiré l'attention sur des questions telles que la violence à l'égard des femmes, la participation politique des femmes et les effets des changements climatiques, des conflits et de la technologie sur les femmes. Toutefois, ces initiatives ont malheureusement eu tendance à réduire les droits des femmes aux questions sexuelles et procréatives, donnant lieu à des controverses qui n'ont pas fait avancer la cause des femmes. Des qualificatifs ont été ajoutés au « genre », tels que « gender-sensitive », « gender-transformative », « gender-responsive » et « gender-inclusif », mais le sort des femmes est resté le même.

82. Étant donné que le statut des femmes reste plutôt précaire, la communauté internationale devrait peut-être se demander si elle ne s'est pas trompée de combat. La solution était peut-être là depuis le début, sous la forme de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing, qui constituent le moyen le plus efficace d'améliorer la situation des femmes, mais qui ont été négligées. L'émancipation économique, qui est essentielle à l'amélioration globale de la situation des femmes, peut les aider à exercer tous leurs droits humains. Il convient d'accroître les investissements et les financements en faveur de l'élimination de la pauvreté et de l'autonomisation économique des femmes. L'accent devrait être mis sur l'emploi et la création d'emplois en faveur des femmes, de l'entrepreneuriat des femmes, de

l'éducation, de la formation, de la santé et de la nutrition, afin d'enrayer la féminisation de la pauvreté et de réduire les inégalités entre les femmes et les hommes. C'est la voie que suit le Cameroun pour la promotion de la femme.

83. **M^{me} Flores Tello** (Panama) dit qu'il est impératif que les États Membres continuent d'œuvrer à l'autonomisation d'un plus grand nombre de filles et de femmes afin que les futures crises sanitaires mondiales n'aggravent pas leur instabilité sociale et économique, leur accès à l'éducation ou leur capacité à s'extraire de situations de violence. Le Panama réaffirme son attachement à la Déclaration et au Programme d'action de Beijing comme moyen de parvenir à l'égalité et au respect des droits humains des filles et des femmes dans le monde entier.

84. Le Gouvernement panaméen favorise les politiques visant à stimuler l'autonomie physique, économique et politique des femmes. Sept portefeuilles ministériels sont actuellement détenus par des femmes, plus de la moitié des membres du corps diplomatique et près de la moitié des magistrats de la Cour suprême de justice sont des femmes et l'une des régions autochtones a élu pour la première fois une femme à la tête de la plus haute autorité de la région. Le Panama a présenté son huitième rapport national au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes pour la période 2010-2020 et renforcé plusieurs structures, dispositifs et groupes de travail nationaux visant à promouvoir la protection et les droits des femmes et des filles. L'Institut national pour les femmes a étendu sa couverture à toutes les provinces du pays en créant 15 centres de soins chargés de fournir un soutien multidisciplinaire, transversal et complet en vue de garantir une vie digne et sans violence.

85. Le Panama tient compte des questions de genre dans ses programmes et politiques, notamment dans un programme visant à contribuer à l'autonomie, à la pleine intégration et à l'exercice effectif des droits économiques des populations autochtones. Les programmes et les politiques que son gouvernement met en œuvre en matière de transition énergétique, de rémunération et d'entrepreneuriat sont transversaux et tiennent compte des questions de genre.

86. Le Panama a pris ses responsabilités en ce qui concerne la prise en charge des migrants en situation irrégulière qui transitent par son territoire lorsqu'ils franchissent le bouchon du Darién, en demandant que les pays d'origine, de transit et de destination mènent une action conjointe. Entre janvier et septembre 2022, plus de 11 500 femmes, soit 35 % des migrants, ont franchi le bouchon du Darién.

87. **M^{me} Zoghbi** (Liban) déclare que la violence à l'égard des femmes et des filles reste la violation des droits humains la plus répandue dans le monde et que le Liban attache une grande importance à la prévention et à l'élimination de cette violence sous toutes ses formes. La communauté internationale doit à la fois intensifier ses efforts en vue de faire cesser le recul des droits des femmes et des filles dans le monde et investir dans les femmes et les filles dans tous les domaines. Il faut faire davantage pour les protéger, prévenir les crimes de violence sexuelle et fondée sur le genre ainsi que garantir la reddition des comptes et la justice.

88. Le Liban a continué de contribuer à la réalisation du programme pour les femmes et la paix et la sécurité en mettant en œuvre son premier plan d'action national en la matière, et des travaux sont en cours en vue d'élaborer le deuxième plan d'action national sur l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Le progrès le plus important réalisé par le Liban en 2022 est sans doute l'augmentation de la participation des femmes dans les forces armées libanaises. Pour la première fois dans l'histoire du pays, environ la moitié des cadets diplômés en 2022 sont des femmes. Quatre femmes se sont hissées aux quatre premières places de cette promotion, qui compte également une femme major de promotion. Les élections législatives de mai 2022 ont également été marquées par un nombre record de femmes candidates.

89. **M^{me} Broderick** (Irlande) constate que l'aggravation des crises telles que les changements climatiques et les conflits dans le monde a des répercussions disproportionnées sur les femmes et les filles et exacerbe les inégalités de genre. Les accords de paix sont beaucoup plus durables, viables et efficaces lorsque les femmes y sont associées, et il est essentiel d'éliminer les obstacles structurels qui empêchent les femmes et les filles de jouer leur rôle crucial d'agents du changement face à ces crises.

90. L'Irlande s'efforce de promouvoir la participation pleine, égale et effective des femmes en favorisant la mise en œuvre du programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Le Gouvernement irlandais s'emploie à garantir l'inclusion de dispositions relatives à l'égalité des genres dans tous les accords de cessez-le-feu et de paix du Conseil de sécurité et préside, conjointement avec le Mexique, le Groupe informel d'experts chargé de la question des femmes et de la paix et de la sécurité.

91. Le Gouvernement irlandais entend créer un environnement sûr et favorable aux travaux essentiels des défenseurs des droits humains et des représentants de la société civile, et condamne fermement les représailles qui se poursuivent à l'encontre de ceux qui

collaborent avec l'ONU. L'Irlande continuera de défendre fermement le système multilatéral et s'efforcera de donner suite à chaque recommandation de l'Assemblée des citoyens sur l'égalité des genres, qui constitue l'exemple le plus récent de démocratie délibérative en Irlande.

92. Au sein du Conseil de sécurité, l'Irlande a œuvré pour que la prévention et la protection contre la violence sexuelle et fondée sur le genre figurent dans les dispositions opérationnelles de tous les mandats des opérations de paix. En 2022, elle a lancé sa troisième stratégie nationale sur la violence domestique, sexuelle et fondée sur le genre, qui repose sur une approche intergouvernementale à l'échelle de la société.

93. L'accès à des soins complets de santé sexuelle et procréative et aux droits connexes est essentiel pour réaliser l'égalité des genres et la promotion des femmes. L'Irlande entend promouvoir, protéger et réaliser le droit de tous les individus à avoir la pleine maîtrise et à décider librement des questions liées à leur sexualité et à leur santé sexuelle et procréative.

94. *M^{me} Kaczmariska (Pologne), Vice-Présidente, prend la présidence.*

95. **M^{me} Bafrani** (République islamique d'Iran) déclare que même si la promotion des femmes et des filles reste inachevée, les femmes iraniennes ont le droit de recevoir une éducation, de travailler, de posséder et de vendre des biens, de demander la protection de la loi, de voter, de participer à la vie civique et politique et de profiter pleinement des possibilités de promotion qui s'offrent à elles.

96. Le Gouvernement de la République islamique d'Iran a approuvé des lois et des projets de loi visant à réaliser l'égalité des genres, notamment un amendement au code civil de 2019 qui accorde la citoyenneté iranienne aux enfants nés de mères iraniennes et de pères non iraniens ; une loi qui donne aux mères qui travaillent un congé maternel rémunéré d'au moins neuf mois et aux pères qui travaillent un congé paternel de deux semaines ; et un plan national d'autonomisation économique visant à atténuer les conséquences économiques de la pandémie de COVID-19.

97. Les investissements dans la santé, l'éducation, l'autonomisation et l'accès au numérique ont permis d'augmenter l'espérance de vie et de réduire les taux de mortalité maternelle chez les femmes. En outre, près de la moitié des utilisateurs d'Internet et des diplômés de l'enseignement supérieur sont des femmes. L'intensification des efforts visant à renforcer la participation des femmes à la prise de décision a permis de faire en sorte que plus de 25 % des postes de

direction nommés par le Gouvernement soient occupés par des femmes en 2021. Les femmes ont participé à la prise de décision en tant que ministres et vice-présidentes. Par ailleurs, elles exercent des fonctions d'ambassadrices, gouverneurs, maires, gouverneurs adjoints, gouverneurs rurales, parlementaires et entraîneuses. Elles représentent une proportion importante des employés des secteurs de la santé et des médias. La forte présence des femmes dans ce dernier secteur a permis de rendre davantage compte des points de vue et du vécu des femmes dans toutes les formes de médias.

98. Le système des Nations Unies ne devrait pas se soustraire à la responsabilité qui lui incombe de dénoncer les injustices liées aux mesures coercitives unilatérales illégales imposées par les États-Unis d'Amérique. Dans son récent rapport sur la visite de pays qu'elle a effectuée en République islamique d'Iran (A/HRC/51/33/Add.1), la Rapporteuse spéciale sur les effets négatifs des mesures coercitives unilatérales sur l'exercice des droits de l'homme a souligné les conséquences négatives des sanctions économiques sur le peuple iranien, en particulier sur les femmes et les filles. La République islamique d'Iran encourage tous les États Membres et le système des Nations Unies à éviter de politiser les questions relatives aux droits humains. Malgré les défis posés par les sanctions économiques, le Gouvernement iranien est déterminé à assurer la prospérité, la dignité et le bien-être de son peuple, à combler les lacunes et à relever les défis ainsi qu'à coopérer de manière constructive avec les dispositifs de défense des droits humains de l'ONU.

99. **M^{me} Ali** (Pays-Bas) dit que les changements climatiques, causés en partie par les émissions de gaz à effet de serre, aggravent les injustices sociales systémiques créées et perpétuées par la communauté internationale. Les économies développées sont responsables de plus de 80 % des émissions survenues au cours des cent dernières années. Dans les économies en développement, 80 % des personnes déplacées par les urgences climatiques sont des femmes ; d'ici à 2050, on estime que 200 millions à 1,2 milliard de personnes dans le monde seront déplacées. Parmi les millions de personnes qui mourront à cause des changements climatiques, la majorité seront des femmes. Les changements climatiques empêchent également les femmes d'obtenir de l'eau pour subvenir aux besoins de leur famille et conduisent leurs partenaires à quitter le foyer à la recherche d'un revenu, car les sécheresses et les inondations rendent l'agriculture impossible.

100. Par conséquent, la communauté internationale devrait élaborer des politiques climatiques en partenariat avec les femmes, protéger les femmes et les

filles des effets disproportionnés que les changements climatiques ont sur elles, tenir compte des questions de genre dans les politiques et s'attaquer aux causes profondes des inégalités entre les genres. Les économies développées doivent indemniser les économies en développement pour les pertes et dommages liés aux effets néfastes des changements climatiques. Elles devraient également contribuer au Fonds vert pour le climat et mettre clairement en avant les avantages financiers et sanitaires d'une contribution à ce Fonds, ainsi que les inconvénients d'une absence de contribution. Le développement n'est pas seulement une question d'argent et de croissance du produit intérieur brut : le système financier doit être adapté afin d'adopter une approche entièrement globale et transparente des analyses coûts-avantages.

101. **M^{me} Espinoza Madrid** (Honduras) déclare que, même si les femmes honduriennes ont été traditionnellement marginalisées et exclues des décisions politiques, économiques et sociales, le Honduras est aujourd'hui dirigé au plus haut niveau par une femme et a placé des femmes à des postes de direction. Son gouvernement estime que les femmes sont un catalyseur pour transformer le monde. Le plan de refonte du Honduras a pris en compte les principales priorités des citoyens désireux de faire du Honduras un pays libéré du patriarcat, de la xénophobie et de l'inégalité, l'accent étant mis sur l'égalité des genres et sur la justice.

102. Le plan vise à promouvoir l'égalité des genres, notamment le renforcement des progrès dans le domaine de la santé sexuelle et procréative et des droits connexes en tant que générateurs d'une valeur économique durable et inclusive. Le Gouvernement hondurien a créé un bureau des affaires féminines et augmenté le budget de ce bureau, ce qui témoigne clairement du respect de toutes les réglementations nationales et internationales que le Honduras s'est engagé à appliquer. Le Honduras élabore actuellement son troisième plan sur l'égalité et l'équité des genres, un cadre normatif qui permettra de respecter les engagements pris par le Honduras en matière de promotion, de protection et de respect des droits des femmes.

103. Le Honduras actualise également son plan national de lutte contre la violence à l'égard des femmes afin d'y intégrer les définitions du Protocole facultatif à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et réalisera sa première enquête nationale spécialisée sur la violence à l'égard des femmes, qui vise à produire des statistiques permettant de mettre en évidence les multiples formes de violence auxquelles les femmes font face et de

faciliter l'élaboration de politiques publiques dans une perspective d'égalité des genres.

104. Le Gouvernement hondurien est déterminé à promouvoir les femmes et à éliminer toutes les formes de violence fondée sur le genre, ce qui ne peut se faire qu'en mettant en œuvre des programmes qui garantissent la protection des femmes, favorisent leur développement, leur donnent des perspectives et les placent au centre de toutes les activités économiques, éducatives, sociales et politiques.

105. **M. Valido Martínez** (Cuba) estime que l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes au niveau mondial n'ont pas encore été réalisées en raison de la persistance du sous-développement, de la faim, de la pauvreté et des conflits, qui sont le résultat de l'ordre international injuste qui prévaut. Les mesures coercitives unilatérales, qui violent la Charte des Nations Unies et le droit international, nuisent directement aux conditions de vie et à l'exercice des droits fondamentaux de millions de femmes et de filles.

106. Cuba a été le premier pays à signer et le deuxième à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. À l'instar des hommes, les femmes et les filles cubaines ont accès à des services d'éducation gratuits et universels à tous les niveaux. Elles reçoivent un salaire égal pour un travail de valeur égale et ont droit à un emploi digne et à la non-discrimination sur leur lieu de travail. Les droits en matière de santé sexuelle et procréative sont garantis dans le cadre de services de santé gratuits.

107. Compte tenu de ce qui précède, les femmes ont pu participer au développement socioéconomique de leur pays à des postes de direction. Les Cubaines représentent plus de 70 % des juges et procureurs professionnels, plus de 60 % des diplômés universitaires, 53 % des personnes travaillant dans le secteur des sciences, 48 % des scientifiques et des chercheurs et environ 70 % du personnel de santé. Plus de la moitié des députés sont des femmes. Ces résultats ont été obtenus grâce aux travaux menés pendant des décennies en vue de faire progresser les droits des femmes et à l'amélioration constante d'un cadre juridique normatif. La constitution de 2019 réaffirme les droits des femmes et les protège contre toutes les formes de violence, et le programme national pour la promotion des femmes s'attaque aux problèmes persistants. Le code de la famille de 2022 renforce la protection des femmes et l'égalité des genres dans la sphère familiale et domestique.

108. Le Gouvernement cubain a remporté ces succès malgré les graves obstacles posés par le blocus

économique, commercial et financier des États-Unis d'Amérique depuis plus de six décennies. Cette politique hostile est le principal obstacle au développement de Cuba.

109. **M^{re} Murphy** (observateur du Saint-Siège) constate que de nombreuses femmes ne peuvent pas participer à la société sur un pied d'égalité en raison d'attitudes néfastes, de la violence, de la pauvreté et de la discrimination. Afin de traiter ces questions, la société doit réaffirmer l'égalité de dignité des femmes et des hommes.

110. La violence domestique est particulièrement préoccupante car elle porte atteinte à l'amour, au respect et à la confiance qui caractérisent une vie familiale saine. Cependant, de nombreuses femmes ne se sentent pas en mesure de rechercher la sécurité et l'aide dont elles ont besoin. La formation de familles saines est essentielle car les femmes et les hommes montrent l'exemple à leurs enfants en matière de respect, de soutien et de coopération.

111. La violence en dehors du foyer, notamment la traite des êtres humains, est particulièrement insidieuse. La communauté internationale doit traiter les facteurs de risque tels que la pauvreté, le manque d'éducation et l'instabilité familiale, ainsi que la faible reddition des comptes et la forte demande qui font de la traite des êtres humains une activité rentable. Les pays devraient continuer à renforcer les efforts qu'ils déploient en vue d'identifier les victimes et de poursuivre les trafiquants, et condamner les pratiques qui réduisent les femmes à l'état d'objet, telles que la prostitution et la pornographie.

112. Les femmes et les filles, blessées par la violence, l'exploitation sexuelle et les atteintes qu'elles ont subies en tant que victimes de la traite, méritent de recevoir des soins et un soutien afin d'assurer leur guérison et leur rétablissement. Des initiatives telles que Santa Marta Kum, le réseau mondial de sœurs religieuses Talitha Kum et la campagne EndSlavery témoignent de la priorité accordée par le Saint-Siège à la lutte contre la traite.

113. Les femmes peuvent être les protagonistes d'un changement de cap, passant d'une logique de domination à une logique de service. Cela est particulièrement important dans le contexte de la consolidation de la paix, où les femmes ont un rôle unique et important à jouer.

114. Une société juste devrait accompagner les femmes tout au long de leur grossesse en veillant à ce que leurs besoins soient satisfaits, en les protégeant contre toute forme de traitement injuste et de discrimination ainsi

qu'en garantissant une maternité sûre. Le Saint-Siège appelle à redoubler d'efforts en vue de prévenir les décès maternels, notamment en ce qui concerne les soins prénatals, les accoucheurs qualifiés et les cliniques équipées pour gérer les complications liées à la grossesse et à l'accouchement.

115. **M^{me} Morin** (Canada) déclare que le Canada est déterminé à faire progresser l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des filles dans toute leur diversité. Les efforts déployés par son gouvernement en vue de protéger et de promouvoir les droits humains constituent un élément essentiel de la politique étrangère féministe du Canada et sont à la base de sa coopération avec les dispositifs des droits humains des Nations Unies.

116. La collaboration intergouvernementale est essentielle pour renforcer le rôle du système multilatéral des droits humains dans la mise en évidence des violations des droits humains dans le monde, notamment celles commises à l'encontre des femmes et des filles. Il faut prendre en compte et relayer les voix des différentes parties prenantes, notamment les organisations de défense des droits des femmes, les organisations féministes, les jeunes femmes et les partenaires autochtones. En outre, il est urgent de continuer à protéger les normes en matière de droits humains liées à l'égalité des genres, notamment celles qui concernent la santé sexuelle et procréative et les droits connexes ; le mariage d'enfants, le mariage précoce et le mariage forcé ; la violence sexuelle et fondée sur le genre ; et les droits des groupes traditionnellement marginalisés. Il est tout aussi important de continuer à protéger les voix des personnes qui défendent les droits des femmes et des filles. À cette fin, le Canada condamne l'assassinat odieux de Mahsa Amini et exprime sa solidarité avec les femmes iraniennes.

117. **M^{me} Ruhama** (Malaisie) dit que la Malaisie s'efforce continuellement de promouvoir la cause des femmes et de renforcer leurs capacités. Outre les améliorations législatives et stratégiques, des progrès considérables sont également enregistrés dans le plan national de développement et le budget fédéral de la Malaisie. S'agissant de ses obligations internationales, la Malaisie a présenté, en avril 2022, son sixième rapport périodique sur la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW/C/MYS/6).

118. Afin de renforcer les capacités des femmes et d'accroître leur rôle en tant que décideurs, le Gouvernement malaysien a mis en place une politique

prévoyant que 30 % des postes de direction soient occupés par des femmes. Cet objectif a été atteint dans le secteur public et la Malaisie se concentre désormais sur le secteur privé. Dans le cadre du budget fédéral 2022, les sociétés cotées en Malaisie sont tenues de nommer au moins une femme au conseil d'administration.

119. La Malaisie a continué de réviser et de promulguer des lois qui renforcent la sécurité des femmes et des filles et qui protègent mieux leurs droits. Une nouvelle loi contre le harcèlement sexuel fournira une plus grande sécurité aux femmes actives car elle contribuera à garantir leur droit à un lieu de travail sûr, exempt de discrimination et de violence, et propice à l'accomplissement de leurs rôles et responsabilités en tant que citoyennes. Tout en augmentant la participation des femmes à l'économie et en les encourageant à rester sur le marché du travail, le Gouvernement malaisien améliore également l'accès à des services de qualité en matière d'éducation et de protection de la petite enfance, ainsi qu'à des soins abordables pour les personnes âgées.

120. La Malaisie s'efforce de donner aux femmes les moyens d'exploiter au maximum les aptitudes qu'elles portent en elles afin de contribuer au développement national, et de soutenir les femmes vulnérables au moyen de nombreuses plateformes économiques, en mettant l'accent sur le renforcement de l'entrepreneuriat. Le Gouvernement malaisien entend également nommer des coordonnateurs chargés de promouvoir l'égalité des genres, de donner des conseils en la matière et de tenir compte des questions de genre dans l'exécution des politiques, des programmes et des projets au sein de leurs ministères respectifs.

121. **M. Chindawongse** (Thaïlande) déclare que la communauté internationale doit agir collectivement afin d'inverser les tendances causées par les défis mondiaux tels que la pandémie de COVID-19, les changements climatiques et les conflits, qui ont des répercussions disproportionnées sur la vie des femmes et des filles. La loi sur l'égalité de statut et de droits des femmes et des hommes sous-tend les efforts déployés par le Gouvernement en vue de protéger tous les individus contre la discrimination fondée sur le genre. Le Gouvernement thaïlandais a également mis en place une éducation et une budgétisation tenant compte des questions de genre et une collecte de données ventilées par sexe.

122. La communauté internationale doit coopérer en vue de créer un environnement favorable aux femmes et aux filles afin qu'elles soient des agents du changement. La pandémie de COVID-19, par exemple, montre que

les femmes peuvent jouer un rôle déterminant dans la réponse aux crises sanitaires. Au niveau mondial, 70 % des travailleurs de première ligne sont des femmes ; en Thaïlande, des centaines de milliers de femmes sont devenues des agents sanitaires bénévoles de village, qui aident les populations locales à se protéger de la pandémie.

123. La communauté internationale doit redoubler d'efforts en vue de promouvoir la capacité des femmes à obtenir des emplois décents, à accumuler des avoirs et à influencer les institutions et les politiques publiques afin de garantir une croissance et un développement inclusifs. En Thaïlande, les femmes représentent près de 60 % de la main-d'œuvre du pays et environ 45 % des chefs d'entreprises. La Thaïlande a continué à donner le plus de chances possibles à toutes les femmes en adoptant les conventions relatives à l'emploi de l'Organisation internationale du Travail, en renforçant sa collaboration avec le réseau des femmes entrepreneurs de l'ASEAN et en créant un fonds national d'autonomisation pour les femmes.

124. Enfin, l'augmentation du niveau d'éducation des femmes et des filles, en particulier dans les domaines de la culture technologique et numérique, peut favoriser l'autonomisation de celles qui auraient pu être laissées de côté. Depuis plusieurs années, le Gouvernement thaïlandais organise, en collaboration avec diverses organisations partenaires des Nations Unies, une initiative visant à inciter les femmes et les filles à devenir autonomes sur le plan numérique et à poursuivre des études et des carrières dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques.

125. **M. Galstyan** (Arménie) fait savoir que l'Arménie attache une grande importance à la protection et à la promotion des droits des femmes, à la réalisation de l'égalité des genres et à la garantie d'une participation pleine, égale et effective des femmes dans toutes les sphères de la vie publique. En 2022, plus de 35 % des députés arméniens et 40 % des personnes travaillant dans le secteur des technologies de l'information et de la communication sont des femmes. L'Arménie s'est employée à soutenir les efforts internationaux visant à combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes, notamment grâce au rôle moteur du Gouvernement arménien au sein de la Coalition d'action sur les technologies et l'innovation au service de l'égalité entre les femmes et les hommes.

126. Le Gouvernement arménien a donné la priorité à son deuxième plan d'action national (2022-2024) sur la résolution [1325 \(2000\)](#) du Conseil de sécurité sur le programme pour les femmes et la paix et la sécurité. Ce

plan vise à promouvoir le rôle des femmes dans la prévention des conflits, la consolidation et le rétablissement de la paix au niveau national et à assurer une coopération internationale efficace à cet égard.

127. Il est essentiel que les organismes des Nations Unies aient un accès humanitaire sûr et sans entrave au Haut-Karabakh afin de procéder à une évaluation complète des besoins en matière d'aide humanitaire et de relèvement rapide de la population, notamment des femmes et des enfants, qui sont les plus vulnérables dans les situations de conflit et après un conflit. L'obstruction de l'Azerbaïdjan continue de compromettre les efforts déployés en vue de répondre durablement aux besoins humanitaires de la population civile.

128. Les actes d'agression commis par l'Azerbaïdjan contre le territoire souverain de l'Arménie, qui ont commencé en mai 2021, violent les droits fondamentaux des femmes et des filles des régions de l'est et du sud-est de l'Arménie. Une vaste offensive militaire azerbaïdjanaise lancée le 13 septembre 2022 a délibérément visé des zones densément peuplées. Sur les 200 personnes tuées et les 8 000 personnes temporairement déplacées, la plupart sont des femmes, des enfants et des personnes âgées. En violation flagrante des Conventions de Genève et du droit international humanitaire, l'Azerbaïdjan a fait prisonniers, torturé et exécuté un certain nombre de militaires arméniens, dont plusieurs femmes qui ont été agressées sexuellement, mutilées et violemment assassinées. La communauté internationale devrait condamner fermement ces actes barbares et demander instamment que leurs auteurs soient traduits en justice.

129. **M^{me} Diop** (Sénégal) constate que la féminisation de la pauvreté persiste, avec d'énormes disparités entre les hommes et les femmes dans les domaines de l'éducation, de l'emploi et de la participation à la vie publique, ce qui menace les faibles progrès enregistrés dans l'amélioration de la situation des femmes. Les niveaux de pauvreté sont particulièrement élevés chez les femmes rurales, dont l'énorme potentiel demeure largement inexploité en raison d'obstacles juridiques, économiques et sociétaux qui inhibent les efforts faits par la communauté internationale en vue d'atteindre les objectifs de développement durable. Les travailleuses migrantes font face à une violence inacceptable, et les gouvernements et la communauté internationale devraient faire davantage pour les protéger, quel que soit leur situation migratoire, conformément au droit international, en particulier au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.

130. Conformément à son engagement en faveur du Programme 2030 et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, le Gouvernement sénégalais a lancé, dans le cadre du Plan Sénégal Émergent, un important processus de consolidation et de promotion des droits des femmes et des filles en vue de leur autonomisation. La stratégie nationale pour l'équité et l'égalité de genre pour la période 2016-2026 a permis des avancées significatives, notamment l'adoption d'une loi sur la parité dans les instances électives et semi-électives et la mise en place d'une stratégie nationale visant à contribuer à l'autonomisation économique des femmes au moyen d'un entrepreneuriat inclusif, durable et porteur de croissance ainsi que la promotion d'un salariat équitable et créateur de valeur.

131. Malgré les nombreux efforts consentis en faveur de la promotion des femmes, il subsiste des défis liés à la pauvreté, aux stéréotypes de genre, à la violence fondée sur le genre et aux pratiques traditionnelles néfastes. La communauté internationale devrait faire des questions liées aux femmes une priorité centrale et appliquer une politique de tolérance zéro contre les dérives sexistes et les discriminations à l'égard des femmes et des défenseurs de leurs droits.

132. **M^{me} Seneduangdeth** (République démocratique populaire lao) déclare que l'égalité des genres est à la fois un droit humain fondamental et la base d'une société pacifique, prospère et durable. Les répercussions continues des crises mondiales telles que la pandémie de COVID-19, les conflits armés et l'insécurité économique, alimentaire et énergétique entravent le développement socioéconomique et exacerbent les inégalités de genre, précipitant les groupes vulnérables, en particulier les femmes et les filles, dans l'extrême pauvreté et la précarité.

133. Il faut intensifier la coopération internationale en vue de garantir que ces groupes vulnérables jouent un rôle central dans les efforts de relèvement. Cette coopération revêt une importance particulière en vue de renforcer la résilience aux changements climatiques et les protections sociales, les soins de santé et les services d'éducation qui visent à autonomiser et à protéger les femmes et les filles.

134. La République démocratique populaire lao attache une grande importance à la promotion des femmes, à l'élimination de la violence et de la discrimination fondées sur le genre et à la participation des femmes à un développement social et économique inclusif. Ces principes clés ont été intégrés dans la législation nationale et la planification stratégique. L'augmentation de la participation des femmes à la lutte contre les changements climatiques et la pauvreté et le

renforcement de leurs capacités entrepreneuriales dans le secteur des affaires ont été intégrés dans les politiques et stratégies sectorielles ainsi que dans le plan de développement socioéconomique du Gouvernement lao (2021-2025).

135. Avec le soutien de partenaires de développement, d'organismes des Nations Unies et d'organisations non gouvernementales, le Gouvernement lao a mis en œuvre plusieurs stratégies et plans d'action nationaux visant à promouvoir les droits des femmes, des mères et des enfants et à prévenir la violence à leur égard. En septembre 2022, la Commission nationale pour la promotion des femmes, des mères et des enfants a approuvé des consignes générales visant à systématiser l'action des services sociaux face à la violence fondée sur le genre. Le Gouvernement lao apprécie sincèrement le soutien continu apporté à la mise en œuvre de ces stratégies et plans nationaux.

136. **M^{me} Le Thoa Thi Minh** (Viet Nam) estime que la pandémie de COVID-19 ainsi que les crises et les conflits mondiaux ont des répercussions négatives sur la position et le rôle des femmes dans le développement. Les questions de genre et l'autonomisation des femmes devraient être prises en compte dans les politiques et les plans nationaux afin de garantir que toutes les femmes et les filles participent pleinement et sur un pied d'égalité au processus de développement et en tirent profit.

137. Il convient de renforcer la législation et les plans d'action tenant compte des questions de genre afin de prévenir et de combattre la violence grâce à l'amélioration de la formation des décideurs politiques, des concepteurs de programmes, des responsables de la mise en œuvre et des prestataires de services, et de renforcer les capacités de la main-d'œuvre féminine. Les femmes doivent également accéder à des connaissances avancées et à des applications numériques afin de se tenir au courant des grandes tendances. Les organisations régionales et les partenaires de développement jouent un rôle important en aidant les États Membres à respecter les obligations et les engagements mondiaux qui protègent les femmes et les filles de la violence, de la discrimination et de l'exclusion sociale.

138. Le Gouvernement vietnamien est déterminé à renforcer la participation des femmes à la vie sociale, économique et politique et à éliminer la violence à l'égard des femmes. À cette fin, des cadres juridiques ainsi que des programmes et plans d'action nationaux ont été mis en place. Les femmes représentent près de la moitié de la main-d'œuvre et le Viet Nam occupe le sixième rang mondial en termes de pourcentage de

femmes entrepreneurs. En politique, les femmes représentent plus de 30 % des députés de l'assemblée nationale et occupent des postes à responsabilité dans la moitié des ministères et des organismes de niveau ministériel.

139. Le Gouvernement vietnamien a joué un rôle moteur dans l'élaboration d'initiatives en faveur de l'égalité des genres, telles que la résolution 50/9 du Conseil des droits de l'homme sur les droits de l'homme et les changements climatiques, et la résolution 1889 (2009) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. Des femmes officiers vietnamiennes ont été déployées dans les missions de maintien de la paix des Nations Unies au Soudan du Sud et en République centrafricaine, avec une représentation plus élevée que le pourcentage recommandé par l'ONU.

140. **M^{me} Bafrani** (République islamique d'Iran), exerçant son droit de réponse, déclare que la République islamique d'Iran est une société dynamique et progressiste qui a garanti les droits humains de tous, y compris des femmes et des filles, en veillant à respecter pleinement les engagements nationaux et internationaux pertinents. Malgré les efforts déployés sans relâche par son gouvernement en faveur de la promotion des femmes, l'Union européenne, le Royaume-Uni et d'autres délégations continuent de recourir à des allusions absurdes, à des préjugés sans fondement et à des jugements hâtifs.

141. La mort soudaine de Mahsa Amini a profondément attristé le peuple iranien, le Gouvernement iranien et tous ceux qui accordent de l'importance à l'humanité. Le Gouvernement a pris des dispositions afin que des enquêtes urgentes et approfondies soient menées sur ce malheureux événement. Le rapport préliminaire de la délégation iranienne a été distribué aux missions permanentes auprès de l'ONU le 28 septembre 2022. Une série de mesures ont été prises, notamment la mise en place de plusieurs dispositifs chargés d'enquêter sur les causes de la mort tragique d'Amini. La justice suit son cours et les responsabilités seront établies, et les droits de la personne décédée et de sa famille ne seront pas bafoués en cas de négligence ou de faute. Il est regrettable que la Directrice exécutive adjointe d'ONU-Femmes, Åsa Regnér, ait prématurément qualifié la mort tragique d'Amini d'assassinat.

142. Ceux qui vivent dans des maisons de verre ne devraient pas jeter de pierres. Les violences meurtrières au Royaume-Uni touchent des femmes de tous âges, de toutes classes et de toutes origines ethniques. Dans ce pays, les femmes sont victimes de violences domestiques et d'abus. En 2021, 81 femmes ont été brutalement tuées en l'espace de 28 semaines au

Royaume-Uni. Alors que ses plus proches alliés commettent les pires atrocités de l'histoire récente, le Canada continue de se placer du bon côté de ce cirque politique. Il est grand temps que le Canada s'attaque à ces graves problèmes de droits humains, notamment les violations systématiques et historiques des droits de ses populations autochtones et l'épuration ethnique des enfants autochtones.

143. Les femmes iraniennes font part de leurs préoccupations au Gouvernement de manière pacifique, dès lors que les pays occidentaux n'encouragent pas directement ou indirectement la violence et ne soutiennent pas les actions violentes. Ces pays devraient se concentrer sur les questions de droits humains à l'intérieur de leurs propres territoires et frontières et s'attaquer aux problèmes que rencontrent les femmes et les filles, en particulier les meurtres à grande échelle de femmes dans certains pays occidentaux. La République islamique d'Iran est déterminée à donner aux femmes la possibilité d'intégrer des ministères et à encourager leur avancement. Malheureusement, une approche discriminatoire a été adoptée afin d'insister sur les questions civiles et politiques et de minimiser les progrès des femmes dans les domaines de l'économie, de l'éducation, de la santé, de la technologie et de la politique. Une telle approche partielle et hostile, motivée par des considérations politiques, empêche l'adoption d'une attitude équilibrée, juste et inclusive à l'égard des situations relatives aux droits humains.

144. Le Gouvernement iranien demande à tous les États Membres et aux dispositifs internationaux de défense des droits humains de faire preuve d'équité et d'impartialité et d'éviter la pratique du deux poids, deux mesures ainsi que la politisation des questions relatives aux droits humains. Les droits humains ne sont pas un produit que l'on peut instrumentaliser à des fins de rivalités politiques. La défense des droits des minorités, des femmes, des filles et de tout autre groupe ne doit interférer ni avec les droits souverains légaux et légitimes des États Membres, ni avec le principe de non-ingérence dans les affaires intérieures des pays.

La séance est levée à 18 h 5.